

ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif
au montant global des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

DELOITTE & ASSOCIES
6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BDO RHONE-ALPES
20 rue Fernand Pelloutier
38130 ECHIROLLES
S.A.S. au capital de 3 000 000 €
061 500 542 RCS Grenoble
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale Dauphiné Savoie

ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

A l'Assemblée Générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 571 138,58 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce. Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Lyon et Echirolles, le 12 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX

BDO RHONE-ALPES



Justine GAIRAUD

ADEUNIS

Société Anonyme au capital de 1 148 885 euros

Siège Social : 283 rue Louis Néel

Parc Technologique Pré Roux

38920 Crolles

430 190 496 R.C.S. GRENOBLE

CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux 5 personnes les mieux rémunérées, au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, s'élève à :

571 138.58 euros

(cinq cent soixante et onze mille cent trente-huit euro et cinquante-huit cts)

Frank Fischer
Président Directeur Général
ADEUNIS

